



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version n° 1 du 03 / 04 / 2011
(Selon l'annexe II du Règlement REACH de l'UE 1907/2006)

1-IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- 1-1** Identification du produit CHAUPRIM F, G ET T – A Cœur de Chaux.
- 1-2** Utilisation du produit : Enduit à la chaux décoratif
- 1-3** Identification de la société : A Cœur de Chaux s.a.r.l.
60 avenue Raspail – 94100 Saint Maur des Fossés
Tél : +33(0)9 63 20 97 89
Fax : +33(0)1 41 81 09 20
Courriel : acoeurdechaux@orange.fr

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 Principaux dangers :
Effets néfastes sur la sante :
Néant

Effets sur l'environnement :
Néant

Dangers physiques et chimiques :
Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

2-2 Classification de la préparation :
Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la Directive 1999/45/CE.

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3-1 Description :
Préparation en phase aqueuse a base de liant, et de poudre de marbre.

3-2 Composants dangereux :
Cette préparation ne contient pas de substance présentant un danger selon la directive 67/548/CEE.

4- PREMIER SECOURS

4-1 Cas général :
En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4-2 Après inhalation :
Non concerné.

4-3 Après contact avec la peau :
Laver avec de l'eau pour éliminer le produit.

4-4 Après contact avec les yeux :
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées.

4-5 Après ingestion :
En cas d'ingestion accidentelle, faire appel à un médecin. Ne pas faire vomir.

5- MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 Moyens d'extinction recommandés :
Tous les agents d'extinction sont utilisables : eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.

5-2 Equipements de protection :
Les appareils de protection appropriés peuvent être requis.

5-3 Recommandations :
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles :
Non nécessaires.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement :
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6-3 Méthode de nettoyage :
Récupérer le produit au maximum. Pour l'élimination des résidus se reporter au § 13. Nettoyer avec un détergent.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1 Manipulation :
Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

7-2 Stockage :
Conditions de stockage recommandées:
Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Matériaux d'emballage :
Ceux d'origine.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1 Valeurs limites d'exposition :
Aucune.

8-2- Protections individuelles :

- Protection respiratoire : Non nécessaire.
- Protection des mains : Non nécessaire.
- Protection des yeux : Non nécessaire.
- Protection de la peau : Non nécessaire. Après contact avec la préparation, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

8-3 Mesures générales d'hygiène :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : Pate
- Couleur : Blanc.
- pH : environ 8,5
- Densité : environ 1,15
- Quantité de C.O.V : < 0,40%

10- STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Stabilité :

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10-2 Réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Produit :

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Respecter la réglementation locale en vigueur.

13-2 Emballages souillés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Etiquetage selon les réglementations transports de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air :
Exempté d'étiquetage.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15-1 Etiquetage selon la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE :
Non soumis à l'étiquetage.

15-2 Etiquetage selon la Directive Composés Organiques Volatils 2004/42/CE :
Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/h) : 50 g/1 en 2007 et 30 g/1 en 2010
Ce produit contient au maximum 6 g/1.

16- AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date donnée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.

* : modifications apportées par rapport à la version antérieure.